

**Point dossier GNR - Réunion coloration gazole utilisateurs BTP**  
**Mercredi 22 juillet au Ministère de la Transition écologique et solidaire**

Si la CNATP et la CAPEB ont obtenu du Ministère de l'Economie et des Finances ce 18 Juin la promesse d'un report d'une année de la fiscalité sur le GNR, engagement confirmé par l'adoption de l'amendement par le Parlement ce 29 Juin, [le combat continue sur 2 axes](#) :

- **La liste des engins** ne pouvant consommer du gasoil agricole au 1er Juillet 2021 reste à écrire.

L'exigence de la CNATP et de la CAPEB : imposer certains engins comme pelles, traco-pelles et mini-pelles ...

La CNATP et la CAPEB ont convenu avec le Ministère de l'Economie et des Finances l'organisation d'une 1<sup>ère</sup> **réunion à la rentrée** afin de définir cette liste avant la fin de l'année

- Le Ministère souhaitait remettre en cause **la couleur spécifique BTP** prévue par la loi de finances 2020.

L'exigence de la CNATP : nous ne souhaitons pas colorer nous même le carburant blanc à partir de Juillet 2021, un carburant spécifique doit être livré aux entreprises !

**La CNATP avait obtenu un rendez-vous au Ministère de la Transition écologique et solidaire avec le bureau des marchés des produits pétroliers de la Direction générale de l'Energie et du Climat et les Douanes ce Mercredi 22 Juillet.**

En préambule de cette réunion, la CNATP et la CAPEB ont rappelé que **cette coloration est essentielle** pour lutter contre le vol, limiter la distorsion de concurrence et permettre les contrôles. Les représentants de la CNATP et de la CAPEB ont été catégoriques « **ce n'est pas à l'utilisateur de colorer le gasoil routier, le nouveau carburant doit être livré coloré !** »

La CNATP et la CAPEB avaient fait convier le SEIMAT (Syndicat des Entreprises Internationales de Matériels de Travaux Publics ...) et le SIMOTHERM (Syndicat des Importateurs de moteurs essence, diesel et gaz du marché français).

Tous deux ont appuyé la position de la CNATP et de la CAPEB en précisant que cette coloration ne peut être réalisée par les utilisateurs car elle nécessite un dosage précis de l'additif avec les risques de casses moteurs et d'anomalies détectées par l'électronique.

La FNTP (présente cette fois-ci...) appuie également la position CNATP et CAPEB.

Le représentant des coloristes a évoqué une teinte bleu foncé (plus sombre que le Gazole Pêche), solution la plus simple, la plus sécurisée et normée.

Les représentants des pétroliers et distributeurs ne souhaitent pas prendre en charge la distribution d'un nouveau carburant et plaident pour une coloration réalisée par l'utilisateur.

Après un long débat, 3 solutions demeurent pour le Ministère de la Transition écologique et solidaire (si nous excluons l'éventualité d'un abandon de la réforme GNR ...) :

- Les pétroliers mettraient à disposition des distributeurs un carburant coloré spécifique BTP,
- Les distributeurs coloreraient le gazole blanc (l'utilisation d'un additif sur le camion de livraison semble réalisable), livreraient et factureraient ce carburant BTP,
- L'utilisateur réaliseraient cette coloration **(Inacceptable pour la CNATP et la CAPEB !)**

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire et les Douanes se sont engagés à retravailler ce dossier avec les pétroliers et distributeurs.